



Chambre de Métiers d'Alsace

CENTRE DE FORMALITÉS DES ENTREPRISES

OUVERTURE FERMETURE TRANSFERT D'UN ETABLISSEMENT SECONDAIRE

Un établissement secondaire est un établissement qui relève d'un autre ressort de Greffe que le siège

Formulaire : 1 formulaire "M2" à télécharger sur « www.service-public.fr »

I. OUVERTURE

Pièces à joindre :

- licence, autorisations spécifiques...selon le cas
- 2 extraits K Bis du siège, originaux de moins de 3 mois

Activités règlementées par la Loi Raffarin

- copie du ou des diplômes, certificats de travail dans l'activité pour laquelle est demandée l'inscription + copie des fiches de paie sur 3 années
- copie du contrat de travail à durée indéterminée du salarié qualifié + ses diplômes ou certificats de travail dans l'activité exercée
- déclaration de qualification (Art.7ter du décret n°98-247 du 02.04.98) **OBLIGATOIRE**, complétée et signée par le dirigeant de l'entreprise

⇒ mandat ou pouvoir si nécessaire

Pour le fonds :

- Si création : néant
✓ Droits : **(1) et (2) + (5)**
- Si reprise d'un fonds de commerce par achat ou donation ou apport : copie de l'acte de vente ou donation ou apport enregistré, accompagnée de la publication légale ou texte de la publication avec cachet du journal et date de parution
✓ Droits : **(1) et (3) + (5)**
- Si location gérance : copie du contrat de location gérance accompagné de la publication légale ou texte de la publication avec cachet du journal et date de parution
✓ Droits : **(1) et (4) + (5)**

Droits à verser (par chèque) :

- 1) Si 1^{er} établissement avec siège hors Alsace : **125€ à l'ordre de la Chambre de Métiers.**
Autre cas :
63.00 € à l'ordre de la Chambre de Métiers
- 2) **83,96 € à l'ordre du Trésor Public pour RCS de Strasbourg (ou Tribunal d'Instance pour RCS de Colmar et RCS de Saverne)** (frais de notification de 12.44 € inclus)
- 3) **232.71 € à l'ordre du Trésor Public pour RCS de Strasbourg (ou Tribunal d'Instance pour RCS de Colmar et RCS de Saverne)** (frais de notification de 12.44 € inclus)-**Après**

CHAMBRE DE METIERS D'ALSACE

Section du Bas-Rhin – 30, Avenue de l'Europe – BP 10011 SCHILTIGHEIM – 67013 STRASBOURG Cedex Tél. : 03.88.19.79.79

Section de Colmar – 13, Avenue de la République – BP 20609 – 68009 COLMAR Cedex Tél. : 03.89.20.84.60

Section de Mulhouse – 12, Boulevard de l'Europe – BP 3007 – 68061 MULHOUSE Cedex Tél. : 03.89.46.89.16



Chambre de Métiers d'Alsace

Bodacc : 95.56 € (frais de notification de 12.44 € inclus)

- 4) **95,56 € à l'ordre du Trésor Public pour RCS de Strasbourg (ou Tribunal d'Instance pour RCS de Colmar et RCS de Saverne)** (frais de notification de 12.44 € inclus)
- 5) **Frais de mise à jour pour greffe du siège : 38.87 €** (à fournir uniquement pour l'ouverture du 1^{er} établissement secondaire) à l'ordre du Trésor Public pour RCS de Strasbourg (ou Tribunal d'Instance pour RCS de Colmar et RCS de Saverne) (frais de notification de 12.44 € inclus)

II. FERMETURE

- retourner la carte d'identification originale de la Chambre de Métiers d'Alsace ou une déclaration de perte (voir annexe)

⇒ mandat ou pouvoir si nécessaire

Droits à verser (par chèque) :

- S'il ne s'agit pas du dernier établissement dans le ressort de Greffe : **74.31 €**
- Pour le dernier établissement dans le ressort de Greffe : **12.44 €** à l'ordre du greffe de ce ressort + **38.44 €** à l'ordre du Greffe du tribunal du ressort du siège

III. TRANSFERT

Aucune pièce justificative n'est demandée

⇒ mandat ou pouvoir si nécessaire

Droits à verser (par chèque) :

- **74.31 € à l'ordre du Trésor Public pour RCS de Strasbourg (ou Tribunal d'Instance pour RCS de Colmar et RCS de Saverne)**

SI ACTIVITE REGLEMENTEE DE COMMERCIANT-ARTISAN NON SEDENTAIRE

Consulter le document intitulé « Demande d'inscription » pour une activité de commerçant-artisan non sédentaire.

PRESTATION COMPLEMENTAIRE DU C.F.E

Prestations complémentaires facultatives d'assistance à la formalité :

- **Sur rendez-vous : 40 € par chèque à l'ordre de la CMA**
- **Par dépôt de dossier ou envoi postal : 30 € à l'ordre de la CMA**

Pour bénéficier de l'assistance administrative, veuillez joindre le formulaire dûment complété et signé ci-dessous.

CHAMBRE DE METIERS D'ALSACE

Section du Bas-Rhin – 30, Avenue de l'Europe – BP 10011 SCHILTIGHEIM – 67013 STRASBOURG Cedex Tél. : 03.88.19.79.79

Section de Colmar – 13, Avenue de la République – BP 20609 – 68009 COLMAR Cedex Tél. : 03.89.20.84.60

Section de Mulhouse – 12, Boulevard de l'Europe – BP 3007 – 68061 MULHOUSE Cedex Tél. : 03.89.46.89.16



Chambre de Métiers d'Alsace

SERVICE D'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE

Je soussigné(e) :

souhaite bénéficier du service d'assistance administrative dans le cadre du traitement de mon dossier de formalités par le Centre de formalités des entreprises (CFE) :

Sur rendez-vous :

- Dossier complété sur place, accompagnement personnalisé et suivi de la formalité

Immatriculation : 55 €

Modification : 40 €

Par dépôt ou envoi postal :

- Dossier constitué par mes soins
- Prise de contact par un agent du CFE pour un accompagnement et un suivi personnalisé de mon dossier

Immatriculation : 45 €

Modification : 30 €

Les coordonnées :

NOM :

Prénom :

Adresse :

Qualité :

Téléphone :

Email :

Date et signature

CHAMBRE DE METIERS D'ALSACE

Section du Bas-Rhin – 30, Avenue de l'Europe – BP 10011 SCHILTIGHEIM – 67013 STRASBOURG Cedex Tél. : 03.88.19.79.79

Section de Colmar – 13, Avenue de la République – BP 20609 – 68009 COLMAR Cedex Tél. : 03.89.20.84.60

Section de Mulhouse – 12, Boulevard de l'Europe – BP 3007 – 68061 MULHOUSE Cedex Tél. : 03.89.46.89.16